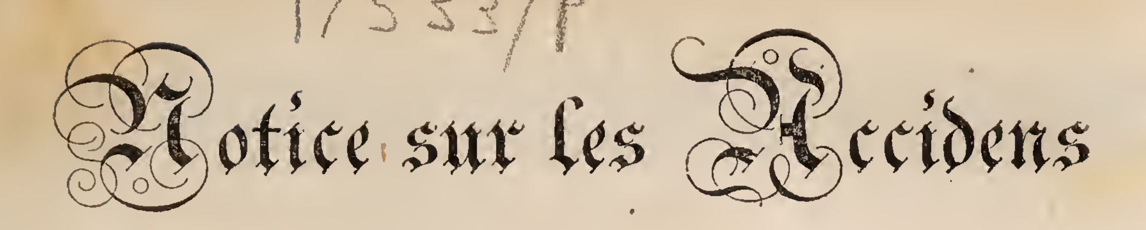


Notice sur les Accidens

QUE PRODUISENT

LES CHAMPIGNONS,

ET

SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER;

PAR P.-N.-A. CHÉRON,

CHIRURGIEN-AIDE-MAJOR, BREVETÉ AU CINQUIÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE, AUTEUR DE PLUSIEURS MÉMOIRES DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES.

> *Vilibus ancipites fungi ponentur amicis,*
> *Boletus domino; sed qualem Claudius edit,*
> *Antè illum uxoris, post quem nil ampliùs edit.*
> D. J. JUVÉN., satyr. 5.



A PÉRIGUEUX,

CHEZ DUPONT, PÈRE ET FILS, IMPRIMEURS

DE LA PRÉFECTURE.

AN 1825.





NOTICE SUR LES ACCIDENS

QUE PRODUISENT

LES CHAMPIGNONS,

ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'USAGE alimentaire habituel que font les habitans de quelques pays de plusieurs espèces de champignons, et les accidens journaliers qu'ils occasionnent, doivent, malgré l'expérience de ceux qui les récoltent et de ceux qui les consomment, appeler, même fixer l'attention d'une manière particulière, afin d'éviter la récidive souvent funeste des maladies auxquelles ils exposent.

Il devient presque inutile au sujet que nous nous proposons de traiter, de rappeler que les anciens eux-mêmes avaient reconnu les propriétés délétères de quelques-unes des espèces de champignons; il suffit de citer les auteurs qui en font mention (1), comme aussi ceux qui en plusieurs occasions ont publié des notes sur les se-

(1) MARTIAL, lib. V, épigr. 20; TACIT., annal, lib. XII; PLIN., lib. XXII; JUVÉNAL, satyr. 5.

cours à donner dans les cas de maladies produites par ces végétaux (1).

Les espèces de champignons dont quelques médecins ont en général proscrit l'usage sont nombreuses (2); quelques-unes, délétères, ont beaucoup de ressemblance, par les caractères extérieurs, avec celles comestibles; aussi se fait-il que de fréquentes méprises ont lieu, faute de s'assurer de ceux qui les distinguent.

Ces végétaux que l'on trouve partout, surtout dans les endroits humides, après les pluies, celles d'orages particulièrement, ont des formes plus ou moins régulières, comme des couleurs plus ou moins vives; leur durée est en général très-limitée; quelques saisons seules sont propices à leur apparition subite. Jussieu les a placés dans la première famille des acotylédones; d'autres auteurs les ont divisés en plusieurs classes.

Les champignons comestibles ont en général une odeur suave, douce, analogue à celle de la noisette; ils ne laissent pas d'arrière goût désagréable, astringent, styptique, etc.; leur substance est blanche, compacte, sèche et cassante : ces qualités réunies les constituent; car on ne doit pas les juger sur les couleurs plus où moins agréables qu'ils offrent, mais sur les propriétés précédentes et sur celles suivantes. Si en les coupant ils ne changent pas de couleur, ou si en les touchant

---

(1) A. PORTAL, instructions sur le Trait. des Asphyxiés, etc.; ORFILA, Toxicologie; PERSOON, Traité sur les Champignons.

(2) LIEUTAUD.

ils ne se flétrissent pas et n'acquièrent pas d'autres nuances que celles primitives, plus encore si on les récolte parmi des plantes cultivées et d'un usage alimentaire journalier, alors on ne peut douter de leur bonté; comme dans le cas contraire, on doit les redouter (1).

Ils serait à désirer que dans les pays où l'usage des champignons est très-répandu, on les semât à l'instar des habitans des Landes, qui, par ce moyen économique, ne font en quelque sorte usage que d'espèces saines : l'agaric palomet, et le bolet comestible (2).

Les meilleurs assaisonnemens dont on puisse faire usage pour les champignons, sont, sans contredit, les corps gras ou albumineux, tels que la graisse, le beurre, l'huile, le jaune d'œuf, etc.; ces corps sont en général préférables aux sels, aux acides, aux alcoholiques dont souvent on se sert, et qui développent les principes vénéneux qu'ils contiennent.

Ces végétaux comestibles, par leur coction dans des vases métalliques oxidables, par leur conservation, acquièrent des propriétés délétères, qui, comme chez ceux vénéneux, ne se déclarent que plusieurs heures après, ordinairement cinq, six, huit ou dix heures.

ACCIDENS.

Les accidens qu'ils occasionent sont l'irritation des

---

(1) A. Portal, *idem.*

(2) Thore; Chloris des Landes, etc.

organes digestifs, et consécutivement celle de toute l'économie, dont les suites peuvent devenir ou sont généralement funestes, si on ne porte de prompts secours; car on doit craindre, dès le début, un état apoplectique qui peut occasioner subitement la mort.

SYMPTOMES.

Les symptômes primitifs sont des douleurs d'estomac, des nausées, des vomissemens, des coliques, des évacuations alvines, etc.

Ceux consécutifs et presque concomitans des précédens, sont une chaleur vers la région épigastrique, un malaise avec douleurs, crampes, convulsions partielles ou générales, soif forte, pouls petit, dur et serré; puis des vertiges, du délire, l'assoupissement, des défaillances, la sueur, etc.

TRAITEMENT.

Les moyens thérapeutique à employer sont :

1.° La saignée : celle du bras, réitérée selon l'urgence; plus tard même l'application de vingt à trente sangsues à l'épigastre, si l'indication existe, telle qu'une forte douleur de l'estomac, avec la figure vultueuse et le pouls fort et dur ;

2.° Les boissons : celle d'eau tiède seule ou unie avec le sucre et l'huile d'olives ou autre, souvent répétées ; puis la potion éthérée suivante, si les douleurs de l'estomac et des intestins existent sans congestion sanguine vers d'autres organes ; quelques heures

surtout après l'emploi des premiers moyens indiqués,

Prenez : Huile d'olives. . . . . . . 4 onces.
Sirop de sucre. . . . . . 1 once.
Ether sulfurique. . . . . . 1 gros.

Préparez selon l'art.

A prendre par cuillerée à bouche de demi-quart d'heure en demi-quart d'heure.

3.° Les lavemens : ceux irritans conviennent lorsqu'il n'y a pas eu de selles : on ne doit, dans ce cas, employer que des substances dont l'action se borne au tube intestinal, au rectum particulièrement, ou sur tous les organes digestifs. Les premiers doivent alors être composés avec le sulfate de magnésie, à la dose de demi-once à une once, dissous dans huit onces d'eau tiède. On peut remplacer ce premier par le sel ammoniac, à la dose de un à deux gros, dissous dans la même quantité d'eau. Au nombre des seconds sont les substances nauséeuses et fétides, telles que le tabac, les feuilles de noyer, etc.; à celle de deux gros pour un lavement, que l'on réitère une, deux ou trois fois : il est employé pour sur-exciter le tube intestinal, provoquer des selles, ou le vomissement, s'il n'a pas eu lieu par les boissons employées, etc. L'usage de ces derniers moyens, par rapport à leur action et aux suites, doit être réfléchi et observé par le médecin.

RÉFLEXION.

Les avantages de ce traitement rationnel sont incontestables ; car on ne doit considérer l'état morbide que cause le principe vénéneux des champignons, ou les

propriétés délétères qu'ils peuvent acquérir, que produit par un agent déterminant une phlegmasie de la muqueuse digestive qui occasione l'afflux du sang vers l'organe encéphalique. De là, l'apoplexie dont les malades en proie à cet accident sont menacés.

Par conséquent, diminuer la masse du sang, produire par son évacuation une débilité, est la première indication à remplir, plutôt que d'introduire dans l'estomac un nouvel agent irritant, l'émétique, dont l'action ne peut être assurée ni bornée : occasioner ensuite des vomissemens par l'eau tiède, bue en grande quantité, est le moyen le plus propre à faciliter la sortie des corps délétères, comme à neutraliser ceux qui ont pu être absorbés, et qui sont cause de la gastrite ou de la gastro-entérite. Dans ces cas, la saignée générale, ou locale, facilite les vomissemens ou la digestion des corps vénéneux, dont on peut alors, sans crainte, hâter la déjection par les lavemens indiqués, ayant égard à la situation du malade, et à l'indication qu'il présente.

La diète, les émolliens, les mucilagineux, les gommeux, sont après l'emploi des moyens thérapeutiques désignés, ceux à mettre en usage jusqu'au retour de la santé du malade, qui ne tarde pas à avoir lieu.

Tel est le mode de traitement qui m'ayant réussi en quelques circonstances, et tout récemment encore, m'a paru devoir être rendu public.

FIN.

ESSAI

SUR LES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES, CHIMIQUES

ET MÉDICALES

Des Eaux de la Fontaine chaude

DE LA CITÉ DE VÉSONE, VILLE ACTUELLE DE PÉRIGUEUX (DORDOGNE),

PRÉSENTÉ

A M. le Marquis de Monéys,

MAIRE DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX, CHEVALIER DES ORDRES ROYAUX ET MILITAIRES DE SAINT-LOUIS ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.,

Par P.-N.-A. Chéron,

CHIRURGIEN AIDE-MAJOR, BREVETÉ AU 5.e LÉGER, AUTEUR DE PLUSIEURS MÉMOIRES DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRE, ETC.

Non quid, sed quo animo.

Sous les Romains, l'antique Vésone compta des thermes au nombre de ses monumens civils (1). Leur richesse et leur splendeur égalaient sans doute la magnificence des autres édifices dont ils s'étaient plu à embellir cette cité, la ville actuelle de Périgueux, évêché et chef-lieu du département de la Dordogne et de la 20.e division militaire.

(1) Le nom de *thermes* doit être particulièrement donné à des bains dont les eaux sont naturellement chaudes. Cependant, quoique l'acception de ce mot s'étende à tous les établissemens de bains, je pense qu'il convient spécialement à ceux-ci.

Lors des déblaiemens faits il y a près de trente ans sur l'emplacement même des thermes (1), dans les prés de Sainte-Claire, au sud sud-est de la Cité de Vésone, on découvrit quelle avait été leur étendue, ce qu'avaient pu être leur construction et leur luxe (2). On doit sans doute regretter qu'alors on n'ait pas recherché quelles étaient les eaux qui fournissaient à cet établissement de nécessité ; car, les Romains profitèrent-ils des eaux voisines, de celles de la rivière de l'Ille, ou de celles qui sourdent à travers le terrain marécageux et tourbeux sur lequel les thermes étaient construits? Tout me porte à adopter cette dernière idée, en raison de la propriété thermale qu'elles acquièrent sans doute en filtrant à travers les diverses couches des terrains qui constituent ces prairies, plus encore le voisinage d'une fontaine chaude ou source thermale, apparente particulièrement l'hiver, sans doute par rapport au peu de profondeur de son bassin actuel, et dont les habitans voisins font un usage économique des eaux.

Ceci ayant échappé à la sagacité des topographes, j'ai cru devoir en faire le sujet d'une Notice.

C'est au sud de la Cité, dans les prés de Sainte-Sabine, à 104 pas de la rivière de l'Ille, que se trouve la fontaine chaude, qui, par sa position presque au niveau du sol, est nulle l'été. L'existence de cette source est connue depuis longues années, la chaleur de ses eaux a sans doute engagé les habitans du voisinage à venir y laver leur linge l'hiver. A cette époque, lors de la crue des eaux de la rivière, l'eau de la source

(1) DELFAU, Annuaire du département de la Dordogne, an 11, p. 291.
(2) M. le comte de TAILLEFER, Antiquités de Vésone, 1821, pag. 384, 394.

principale, après avoir rempli un bassin de huit à dix pieds de diamètre, et de deux pieds de profondeur vers son centre, coule au sud, vers la rivière. Elle fournit alors par seconde deux pouces cubes d'eau.

On la voit sourdre par une infinité d'endroits, et mener avec elle une quantité plus ou moins grande de gaz. Dans les temps froids et humides de l'hiver, les bulles qui crêvent à la surface de l'eau paraissent faire de ce bassin une chaudière dont le liquide est prêt d'entrer en ébullition. Alors, une vapeur assez épaisse qui s'en élève souvent, la fait distinguer de loin.

Dans cette même saison, on semble, à l'approche du bassin, sentir une odeur légèrement sulfureuse. On voit quelquefois au-dessus de ses eaux une espèce de bitume qui surnage. Ceci se remarque avant qu'elle ait acquis les divers degré de chaleur qu'elle possède pendant la saison rigoureuse de l'hiver. L'eau ne dépose rien sur les parois du bassin, garnies en partie de pierres et de tests de vases, amoncelés au hasard, que la terre sableuse que l'eau déplace dans son mouvement d'ascension.

La végétation, l'hiver, est très-active sur les bords de son bassin, comme sur ceux du ruisseau que les eaux parcourent pour se rendre à la rivière. Quatre saules plantés sur les rives de ce dernier ont une végétation active et anticipée pendant l'hiver.

Parmi quelques animaux qui habitent ces eaux, on distingue la salamandre aquatique, le crapaud, le scorpion aquatique, etc. On y rencontre aussi des végétaux; quelques-uns n'appartiennent qu'aux eaux thermales : ce sont des *tremella.* Ils croissent l'hiver, lorsque

l'eau qui emplit le bassin en a déjà couvert le fond pendant quelques mois. Une prairie couvre l'espace à travers duquel l'eau source. Le terrain est noir et pesant au voisinage de la fontaine; il est moins foncé et plus léger à quelque distance. A une certaine profondeur, il a tous les caractères d'une terre tourbeuse, *bitumen turfa*.

Une autre petite source, du diamètre de 60 centimètres sur autant de profondeur, est située à dix-sept pas à l'ouest de celle-ci. Elle a les mêmes propriétés; elle la devance par rapport à sa température, sans doute parce que le terrain à travers lequel elle source est vierge, et que de nombreux débris de matériaux ne l'encombrent pas.

L'eau de ces fontaines ou sources est assez limpide, quoique dans son mouvement d'ascension elle entraîne constamment un sable quartzeux coloré.

A la source, son odeur est sensible lors du froid.

Sa saveur est fade. Refroidie, elle est assez agréable à boire.

Sa pesanteur est d'un demi-degré de moins que quelques-unes des eaux voisines, entre autres celles des puits du quartier.

Sa température moyenne est de 16 degrés, thermomètre de Réaumur.

On observe que son odeur, sa saveur et sa température varient selon l'état atmosphérique. La nuit, le matin et le soir, toutes sont très-sensibles, surtout par un froid assez intense; moins pendant le cours du jour.

On doit déduire de tout ceci et de divers examens

comparatifs faits, que les eaux de la fontaine chaude sont plus légères et d'une température constamment plus élevée que les autres, et qu'en conséquence, sauf leurs propriétés chimiques, elles doivent leur être préférables.

L'examen, par les réactifs, a produit ce qui suit, dans les eaux de cette fontaine chaude.

L'eau de chaux blanchit lentement et précipite.

La solution d'acétate de plomb fournit un précipité assez abondant.

La solution d'acide oxalique, de même.

L'ammoniaque rend l'eau blanche et laiteuse.

La solution de carbonate de potasse donne un précipité cristallisé.

L'acide nitrique fait promptement disparaître l'odeur et précipite peu.

La solution de nitrate d'argent occasione un précipité floconneux blanc, soluble dans l'ammoniaque. (Le précipité occasioné par le nitrate d'argent noircit à la longue).

La solution de nitrate de baryte trouble un peu l'eau.

L'eau de savon tranche subitement et dépose.

L'alcohol blanchit l'eau.

A l'évaporation, cette eau donne un résidu blanchâtre, puis charbonné. Le premier est peu fusible ; le second laisse dégager un peu d'odeur empireumatique, ayant ajouté un peu de solution de potasse caustique.

Les propriétés chimiques de ces eaux chaudes, d'après l'examen précédent, qui peut mettre sur la voie

d'une analyse étendue, sont donc de contenir en dissolution des sels à base de chaux et de magnésie, de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré libre, plutôt que combiné, quoique l'on puisse aussi y soupçonner la présence de quelques atomes de soufre.

Ainsi, quoique l'eau soit le dissolvant par excellence, celle thermale doit cependant avoir la préférence, surtout lorsque sur les lieux que l'on habite on peut en faire un usage thérapeutique à peu de frais.

A jeun, cette eau bue à la source, à la dose de quelques verrées, et sa température étant de 12° à 20° (Réaumur), ne fatigue pas l'estomac; elle active la circulation dans toute l'économie. Tandis qu'après les repas, elle est nauséuse.

Employée en bains, en douches, ses boues mêmes appliquées sur la peau, siége de certaines affections, ne peuvent que produire des effets salutaires, en raison de leur calorique et de leurs propriétés physiques et chimiques, d'où nous déduisons celles médicales.

Les personnes atteintes de phlegmasies chroniques des divers organes, de ceux digestifs particulièrement, etc., peuvent faire usage de ses eaux seules ou mêlées au lait. De même, comme nous l'avons fait pressentir, celles atteintes de phlegmasies chroniques de la peau, de douleurs vagues, de rhumatismes, de paralysies partielles, d'engorgemens glandulaires, etc., pourront faire usage extérieurement des eaux et des boues déjà citées; car nous admettons toujours que le calorique, de même que les autres principes qu'elles contiennent, sont les causes des bons effets que l'on doit en attendre.

Telles sont donc, à notre avis, les maladies pour les-

quelles ont peut conseiller et employer les eaux de la fontaine chaude de la Cité de Vésone ; nous pensons même que déjà, à des époques reculées, elles ont eu la même destination.

Notre essai philanthropique engagera certainement quelques-uns à faire des recherches plus étendues sur ses eaux et leurs diverses propriétés. Nul doute qu'en faisant quelques fouilles profondes on aurait un résultat chimique plus avantageux et plus riche. C'est alors qu'une construction, ou plutôt l'établissement de thermes modernes, serait à la fois utile et lucratif.

J'aurai donc atteint le but que j'ai dû me proposer, si, en faisant connaître une richesse thérapeutique locale, j'ai pu fixer sur elle l'attention d'un Administrateur éclairé, et contribuer au soulagement de l'humanité.

Multa cadunt quæ non sunt in honore, multa vero renascuntur quæ jam cecidêre.

Cet Essai fait partie d'un Mémoire sur la topographie physique et médicale de la ville de Périgueux ; il doit être adressé au conseil de santé des armées.

A PÉRIGUEUX, CHEZ DUPONT, PÈRE ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE.